

2019_CT2_056

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Validation du programme de travaux de requalification de la déchèterie de Vauvenargues

Le 27 février 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 février 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPIY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BARRET Guy donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – BOULAN Michel donne pouvoir à MARTIN Régis – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à GACHON Loïc – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à SUSINI Jules – RAMOND Bernard donne pouvoir à MERCIER Arnaud – SLISSA Monique donne pouvoir à MANCEL Joël – TAULAN Francis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPIY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – AMIEL Michel – BORELLI Christian – BOYER Raoul – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MERGER Reine – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Arnaud MERCIER donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 27 février 2019

06_3_04

■ Validation du programme de travaux de requalification de la déchèterie de Vauvenargues

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le réseau actuel de déchèteries du Territoire du Pays d'Aix ne permet pas d'offrir, aux habitants de la vallée de Vauvenargues, un Service Public de collecte des déchets équivalent à celui offert aux autres habitants du Territoire du Pays d'Aix. En effet, les équipements existants sur le territoire sont trop éloignés pour répondre aux besoins des usagers du service.

Le partenariat actuel avec la commune permettant un point de dépôt des encombrants et des végétaux n'est pas adapté et nécessite une évolution du service par l'intermédiaire de la construction d'un équipement dédié.

Les discussions engagées avec la ville de Vauvenargues ont permis d'identifier et d'aboutir à la mise à disposition gratuite d'une parcelle propriété de la ville de 1.616m² d'emprise située à proximité de la station d'épuration.

Dans ce contexte, il est proposé de valider le programme de travaux correspondant à la réhabilitation de ce site en construisant un équipement moderne et sécurisé, dimensionné au regard de la fréquentation rencontrée et dans le respect des exigences réglementaires.

Ces investissements, nécessaires à la réhabilitation du site de Vauvenargues ont été estimés à 480.000€HT ; dans le détail, les grandes lignes du programme technique des travaux sont les suivantes :

1. Réalisation des travaux de terrassements et de Génie Civil afin de réaliser une plate-forme de déchargement des déchets ;
2. Création des réseaux secs et humides ;
3. Construction d'une chaussée adaptée à la circulation des Poids Lourds en partie basse et des Véhicules Légers en partie haute ;
4. Mise en place des dispositifs anti-chute réglementaires ;
5. Sécurisation de l'accès ;
6. Édification du local gardien ;
7. Mise en sécurité de l'accès au site (Aménagement de zones de croisement, renforcement de la passerelle...)
8. Réalisation des aménagements nécessaires à l'insertion du site dans son environnement.

Ces estimations reposent sur l'étude de définition et l'Avant Projet réalisé Décembre en 2018.

En amont des travaux, la Métropole Aix-Marseille-Provence lancera une consultation afin de choisir un maître d'œuvre dont les missions seront :

- de détailler la conception et le chiffrage du projet ;
- de proposer des aménagements conformes aux spécifications édictées par l'Architecte des Bâtiments de France ;
- de déposer le dossier de permis de construire et les dossiers réglementaires (déclaration ICPE, dossier d'incidence NATURA 2000...) nécessaires à la réalisation du projet ;
- de préparer la consultation des entreprises pour les marchés de travaux ;
- d'assurer le suivi des travaux et la réception des ouvrages.

En parallèle à cette mission de maîtrise d'œuvre, et notamment au moment des travaux, la Métropole devra également s'attacher la compétence d'un Contrôleur Technique.

La prestation de maîtrise d'œuvre, complétée de la mission SPS et Contrôle Technique a été estimée à 70.000€HT.

Par conséquent, les estimations relatives à la réalisation des travaux de requalification de la déchèterie de Vauvenargues (missions de Maîtrise d'œuvre et de Contrôle Technique et travaux) s'élèvent à :

- 70.000€HT pour les missions de Maîtrise d'œuvre, SPS et de Contrôle Technique ;
- 700.000€HT pour les travaux de requalification ;

soit 770.000€HT au total.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Début de la Mission de Maîtrise d'œuvre : Printemps 2018
- Dépôt du Dossier de Permis de Construire et du dossier ICPE : septembre 2019
- Obtention du permis de construire et de l'autorisation préfectorale d'exploiter au titre des ICPE : Janvier 2019 ;
- Démarrage des travaux : Octobre 2019 ;
- Fin des travaux : Mai 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015_B759 du Bureau communautaire de la CPA du 17 décembre 2015 portant sur l'adaptation du service en déchèterie sur la commune de Vauvenargues par la construction d'un équipement dédié – Programme d'actions ;
- La convention de mise à disposition d'un terrain par la Commune de Vauvenargues à la Communauté du Pays d'Aix à titre gracieux approuvée lors du Conseil Municipal du 26 janvier 2016 par la délibération n°2016_008 ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation des travaux de requalification de la déchèterie de Vauvenargues.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de travaux de modernisation de la déchèterie de Vauvenargues pour un montant estimé à 770.000€HT.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer les pièces relatives à ce dossier.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget SPED du Territoire du Pays d'Aix fonction 7213 opération 110.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Validation du programme de travaux de requalification de la déchèterie de Vauvenargues

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **04 MARS 2019**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190227-2019_CT2_056-
DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019